

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)**

- 04-4632 / 101435  
Val d'Arve SA, 1228 Plan-les-Ouates  
atelier des fromages pâte molle - atelier de conditionnement et d'emballage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H, 1 F  
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4687 / 109255  
Richemont International SA, 1752 Villars-Glâne 2  
Centre technique Corporate  
besoins spéciaux de consommation  
7 H  
11.07.2004–10.07.2007 (Renouvellement)
- 04-4703 / 101549  
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier  
Centrale thermique et machines énergétiques  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
6 H  
18.07.2004–17.07.2007 (Renouvellement)
- 04-4704 / 101549  
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier  
Fabrication, purification de produits chimiques naturels  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
160 H  
18.07.2004–17.07.2007 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)**

- 04-4722 / 101024  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon  
Secteur ouest: platines et ponts, injection, atelier sous-garage. Secteur est:  
bobinage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
130 H, 30 F  
18.07.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)**

- 04-4631 / 101389  
Nutrifrais SA, 1228 Plan-les-Ouates  
atelier des yoghourts et atelier des desserts  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H  
06.06.2004–06.06.2007 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)**

- 04-4707 / 109272  
DMS Publications, Serge Laurent, 1196 Gland  
Services d'inforoute / inforadar par message SMS  
besoins spéciaux de consommation  
2 H, 2 F  
18.07.2004–17.07.2007 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

- 04-4718 / 101024  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon  
Injection plastique et magnétisation  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 H  
18.07.2004–17.07.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 04-4344 / 100326  
Stellram Société Anonyme, 1196 Gland  
Rectification des plaquettes  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
9 H  
28.03.2004–27.03.2007 (Renouvellement)
- 04-4615 / 100993  
Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier  
Chaînes «Tentola» et «Savonnette» pour la production de lingots bancaires et fonderie d'argent.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
13.06.2004–12.06.2007 (Renouvellement)
- 04-4635 / 100583  
Bobst SA, 1008 Prilly  
production mécanique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
530 H  
30.06.2004–29.06.2007 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 04-4613 / 101968  
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval  
Fabrication des moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage – coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
40 H  
20.06.2004–31.12.2004 (Renouvellement)

### Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 04-4620 / 101968  
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval  
Injection plastique – production de moteurs.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
20.06.2004–20.06.2007 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

– 04-4614 / 100993

Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier

Chaînes «Tentola» et «Savonnette» pour la production de lingots bancaires et fonderie d'argent.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

25 H

13.06.2004–12.06.2007 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

27 juillet 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.07.2004
Date	
Data	
Seite	4211-4214
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 845

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.